



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	10	2

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2011

**OBJET : 11-2 - ASSOCIATION 'FETES  
ET TRADITIONS DES GENS DE LA MER'-  
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT -  
MODIFICATION**

Le vendredi 17 juin 2011 à 14h00.

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéira BADAOU, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N°Enregistrement :

**1423/11**

#### Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER  
Mme Monique CANOVA à M. Jean LEONETTI  
M. Serge AMAR à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. André PADOVANI à M. Michel GASTALDI  
Mme Jacqueline DOR à Mme Yvette MEUNIER  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO  
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

**Absents :** M. Georges ROUX, M. Jacques BAYLE

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le 24/06/11  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

28 JUIN 2011

Pour le Maire

  
Stéphane PINTRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-2 - ASSOCIATION 'FETES ET TRADITIONS DES GENS DE LA MER'- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT -  
MODIFICATION

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME

L'association « Fêtes et Traditions des Gens de Mer d'Antibes » organise depuis des années la Fête de la Saint Pierre, manifestation à laquelle sont très attachés les habitants de notre Ville désireux de faire vivre nos traditions.

Malheureusement, cette année, l'équipe dirigeante se trouve confrontée à des difficultés conjoncturelles indépendantes de sa volonté et ne pourra organiser cette manifestation et assurer l'exécution de ses engagements contenus dans la convention d'objectifs et de moyens qui la lie avec la commune.

Aussi, afin d'assurer malgré tout la tenue de la Fête de la Saint Pierre, la Commune, en accord avec l'association, prendra cette année à sa charge la mise en place des infrastructures techniques nécessaires (scène, chapiteau, éclairage, sonorisation...) et aidera l'Association à l'organisation de la manifestation.

Pour ces raisons, il convient de revoir la subvention de fonctionnement qui a été allouée lors du vote du Budget Primitif 2011 à l'association Fêtes et Traditions des Gens de la Mer, 30 000 €, et de la porter à 2 000 €.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

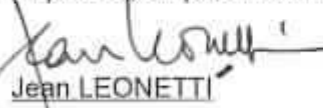
**A l'unanimité**

- **AUTORISE** la modification du montant de la subvention attribuée au budget primitif 2011 à l'Association Fêtes et Traditions des Gens de la Mer en la portant à 2 000 € au lieu de 30 000 €.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.11-2 - ASSOCIATION 'FETES ET TRADITIONS DES GENS DE LA MER' - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - MODIFICATION -

**Date de transmission de l'acte :** 28/06/2011

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/06/2011

**Numéro de l'acte :** DCM1423-11 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20110617-DCM1423-11-DE

**Date de décision :** 17/06/2011

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7 Finances locales  
7.5. Subventions